Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20261006-2026_066BIS-DE

DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 21 ; de votants = 26

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 30/09/2026
Date de publication : 12/10/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Bénédicte RUISSEAU, Claire PEYROTTES, Clément ROUSSEAUX, Jérémy FRANCOIS, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAULT, Gérard TARDIF, Béatrice ROBINARD, Dimitri GÉA, Maëva MARCHIX, Nathan RENOUVEL, Daniel YAHIA

ABSENTS : Joseph BRAULT,

ABSENTS EXCUSES : Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Séverine FROSTIN), Alain BLOT (pouvoir à Antoine DEGUEN), Jérémy FRANCOIS (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Thomas DUBOIS (pouvoir à Nathalie BONNOUVRIER).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège GOUY

<< >>

AFFAIRE 2026.066 : MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Jean-Michel WILMET

La loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que cette procédure est dispensée d'enquête publique préalable sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Ainsi, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal, sans enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal a défini, par délibération du 5 novembre 2025, la longueur des voies communales à 47 605 mètres linéaires.

Pour rappel les voies vertes et pistes cyclables, dans la mesure où elles seraient indépendantes d'une autre voie communale, peuvent être intégrées au domaine public à condition qu'elles lui appartiennent, qu'elles soient affectées à la circulation générale et qu'elles aient été classées par délibération du conseil municipal.

Considérant la rétrocession des voies de la Résidence impasse de la Closerie à la commune, d'une longueur linéaire de 104 ml,

Considérant la rétrocession des voies de la Résidence des Rosiers 1 à la commune, d'une longueur linéaire de 355 ml,

Il convient de réévaluer la longueur des voies communales.

La longueur totale des voies communales passerait à 48 064 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20261006-2026_066BIS-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à incorporer les voies ci-dessous dans le réseau des voies communales :

- Résidence Rosiers 1 n°107 : 355 ml
- Résidence Impasse de la Closerie n°108 : 104 ml

PRECISE que la longueur des voies classées sera portée à **48 064 mètres**, conformément à la liste des voies annexée à la présente délibération :

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ



Publié le 14 octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20261006-2026_066BIS-DE

LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

LISTE DES VOIES COMMUNALES AU 6 OCTOBRE 2026

	Nom de la voie	*Mètres linéaires*
1	Rue de la source	1 455
2	des Brets à Auguste Pavie	1 978
3	Sainte-Anne à l'Aublette	1 725
4	du Château d'eau au Champ Bocquet	1 568
5	du Bourg, Bois Butte, Coudrais, Ville aux Beaux	2 570
6	du Bourg au CD 68	1 380
7	La Fosse	1 600
8	Malaunay	1 179
9	La Ville Amiot	1 687
10	Les Piffaudais	1 444
11	La Ville Pierre	170
12	La Huais	792
13	La Roberdie	575
14	Bas Nonchaux	78
15	L'Aublette	845
16	La Froquette	805
17	La Basse Lande	520
18	Rue de l'Egalité	390
19	Rue Augustin Leguen	161
20	Les Prés Beaux	1 275
21	La Haute Ville	385
22	Mitasse	255
23	Du Bois Riou	290
24	De la Perlais	470
25	Le Riault des Aulnes	185
26	Du Bois Riou	495
27	De la Guyardais au Chemin Gourmand	200
28	La Borgnais	170
29	Du Petit Clos	257
30	Les Etoubles	131
31	Impasse de la Bézardais	71
32	Rue du tram (p) vers la Guiardais Ex Les Badiers	1 143
33	Rue Le Long Clos + impasse	400
34	Les Bois Hus	1 181
35	Impasse des Charrières	100
36	Rue de Délien	367
37	Rue du Tertre	43
38	Rue de l'Argentel	280
39	Rue du Bosquet	94
40	Rue des Chênes	55
41	Rue des Petites Rochettes	65
42	Impasse de l'Aubépine	77
43	Rue de Guéver	62
44	La Lande Seguin	105
45	Rue du Moulin Impasse du Moulin	405
46	Rue des Hortensias	250
47	Rue du 18 juin 1940, Rue du Clos de la tourelle, Rue de la Rabine	1205
48	Résidence du Bas Frêne (impasse)	300
49	Résidence du Bas Frêne	310
50	Impasse du Bas Frêne (entrée)	250
51	Impasse de la Rabine (n°32 à 40)	110
52	Impasse du Poulichot (ex CR 21)	180
53	Rue des Eglantiers	130
54	Rue des Noisetiers	175
55	Allée des Courtils	115

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20261006-2026_066BIS-DE

56	Rue du Bois Joly	210
57	Rue des Fauvettes	370
58	Allée des Hirondelles	170
59	Rue des Mésanges	155
60	Rue des Chardonnerets	80
61	Impasse du Val	120
62	Résidence de l'Hippodrome	160
63	Résidence de Délien	175
64	Résidence du Val	190
65	De la Lande (ex CR 11)	520
66	Du Cimetière (ex CR 12)	70
67	Du Village de Délien (ex CR 14)	380
68	De la Landelle (ex CR 16)	600
69	Du Vallet (ex CR 18)	150
71	PN Bois Butte	620
72	Du Chêne Pichard	280
73	Du Clos Gastel	140
74	De La Cour de Vildé	381
75	Impasse du Pont des Brets	255
76	Village du Bois Butte	270
77	Ex-RD 794 Impasse de la Petite Etoublette	500
78	Résidence du Chêne	300
79	Résidence La Guyardais	350
80	Route du Bois Butte à Rue de la Source	700
81	Tartifume	200
82	Résidence La Pommeraie	838
83	Résidence Le Balcon du Val	227
84	Résidence L'Eau Vive	313
85	Résidence Les Templiers	440
86	Résidence Les Chevaliers	494
87	Résidence La Lande du Mitan	248
88	Chemin des Roses	220
89	Résidence Le Point du Jour	184
90	Résidence Les Merisiers	155
91	Résidence Kerbois	60
92	Résidence La Pierre Blanche	300
93	Résidence Le Hameau des Vignes	107
94	Résidence Le Bocage	293
95	ZAC Les Vignes	390
96	Résidence le Relais	580
97	Ex-chemin rural n° 12 école maternelle bourg (impasse de l'ancienne école)	144
98	Résidence le Clos de la Fontaine	695
99	Allée du Chêne Vert	89
100	Résidence Les Badiers	145
101	Voie douce Impasse de la Petite Etoublette vers la lande Seguin	196
102	Piste cyclable : De la Route de Dinan le long de la VC 3	281
103	piste cyclable : De la Côte de Sainte-Anne le long de la VC 3	176
104	Voie verte : Le long de la VC 2 (avant le Pont)	444
105	Voie verte : Le long de la VC 2 (après le Pont)	524
106	Résidence Falidor	208
107	Résidence Rosiers 1	355
108	Résidence Impasse de la Closerie	104

TOTAL **48 064 mètres**